



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.84
8 janvier 1990

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 84e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 21 décembre 1989, à 15 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)

Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au
Moyen-Orient [133] :

- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : Rapport de la Cinquième Commission
- b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Rapport de la Cinquième Commission

Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et
l'Iraq : Rapport de la Cinquième Commission [134]

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola : Rapport de la Cinquième Commission [135]

Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition : Rapport de la Cinquième Commission [136]

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Rapport de la Cinquième Commission [137]

Rapport du Conseil économique et social : Rapport de la Cinquième Commission [12] (suite)

Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 : Rapport de la Cinquième Commission [122]

Planification des programmes : Rapport de la Cinquième Commission [124]

Crise financière de l'Organisation des Nations Unies : Rapport de la Cinquième Commission [125]

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies : Rapport de la Cinquième Commission [40]

Plan des conférences : Rapport de la Cinquième Commission [128]

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : Rapport de la Cinquième Commission [129] (suite)

Régime commun des Nations Unies : Rapport de la Cinquième Commission [131]

Régime des pensions des Nations Unies : Rapport de la Cinquième Commission [132]

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies : Rapport de la Cinquième Commission [38]

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 : Rapport de la Cinquième Commission [123]

La séance est ouverte à 15 h 40.

POINTS 133 A 137, 12 (suite), 122, 124, 125 ET 40, 128, 129 (suite).
131, 132, 38 ET 123 DE L'ORDRE DU JOUR

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGÉES DU MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT :

- a) FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/887)
- b) FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/888)

FINANCEMENT DU GROUPE D'OBSERVATEURS MILITAIRES DES NATIONS UNIES POUR L'IRAN ET L'IRAQ : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/889)

FINANCEMENT DE LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/890)

FINANCEMENT DU GROUPE D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES POUR LA PÉRIODE DE TRANSITION : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/891)

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/892)

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/893)

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989 : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/894)

PLANIFICATION DES PROGRAMMES : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/902)

CRISE FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : CRISE FINANCIÈRE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/900, A/44/899)

PLAN DES CONFÉRENCES : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/895)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/896)

RÉGIME COMMUN DES NATIONS UNIES : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/898)

RÉGIME DES PENSIONS DES NATIONS UNIES : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/897)

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/901)

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991 : RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/44/905)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens à informer les représentants que nous allons examiner les points de l'ordre du jour dans un autre ordre que celui où ils figurent au Journal, étant donné que certains des documents n'ont pas encore été distribués dans la salle.

Le Président

Je prie le Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Etien Ninov, de la Bulgarie, de présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule déclaration.

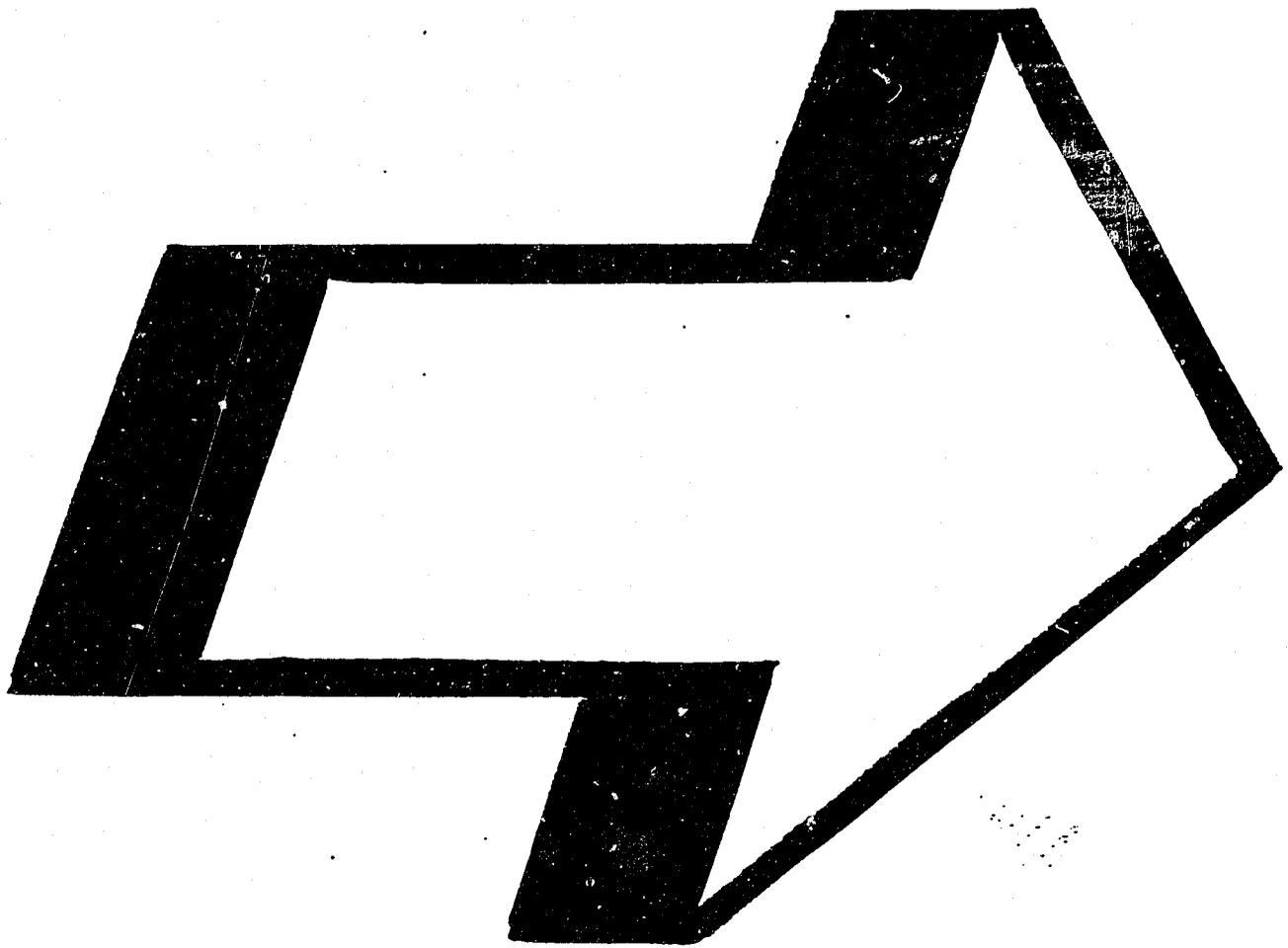
M. NINOV (Bulgarie), Rapporteur de la Cinquième Commission (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter les rapports de la Cinquième Commission relatifs aux points de l'ordre du jour devant être examinés à la présente séance. J'aimerais, si possible, présenter ces rapports dans l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour auxquels ils se rapportent sont énumérés dans le Journal.

Le rapport de la Cinquième Commission relatif au point 122 de l'ordre du jour, "Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989" est contenu dans le document A/44/894. Au paragraphe 5 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption du projet de résolution concernant le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

Le rapport de la Cinquième Commission sur le point 123 de l'ordre du jour, "Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991" est contenu dans le document A/44/905. La recommandation de la Cinquième Commission figure à la section V du rapport et consiste en quatre projets de résolution soumis pour examen à l'Assemblée. Au paragraphe 1 c) de la partie C du projet de résolution 2 A, au lieu de 936 617 000 dollars il convient de lire 934 617 000 dollars. La Cinquième Commission a recommandé sans vote l'adoption de ces quatre projets de résolution.

La Cinquième Commission a examiné le point 124 de l'ordre du jour, "Planification des programmes" en même temps que les points 38, "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies" et 123, "Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991". La Commission a recommandé sans vote l'adoption du projet de résolution contenu dans le paragraphe 36 de son rapport (A/44/902).

J'en viens maintenant aux points 125 et 40 de l'ordre du jour, intitulés respectivement "Crise financière de l'Organisation des Nations Unies" et "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies". La Cinquième Commission a examiné ces deux questions connexes et adopté deux rapports à leur sujet (A/44/900 et A/44/899). Le texte du projet de résolution que la Commission a décidé sans vote de recommander à l'Assemblée est reproduit en termes identiques aux paragraphes 5 des deux rapports.



01-06-2002

M. Ninov

Je passe maintenant au point 128 de l'ordre du jour, "Plan des conférences", au sujet duquel la Cinquième Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale l'adoption du projet de résolution contenu au paragraphe 7 de son rapport (A/44/895).

J'en viens au point 129 de l'ordre du jour, "Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies". Le rapport de la Cinquième Commission relatif à ce point de l'ordre du jour est contenu dans le document A/44/896. La Cinquième Commission a décidé, sans vote, de recommander à l'Assemblée générale l'adoption du projet de résolution contenu dans le paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a examiné le point 131 de l'ordre du jour, "Régime commun des Nations Unies" à ses 28e, 31e, 33e, 35e, 38e, 44e et 59e séances. J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que la Commission a recommandé sans vote l'adoption du projet de résolution contenu au paragraphe 9 de son rapport (A/44/898).

Pour ce qui est du point 132 de l'ordre du jour, "Régime des pensions des Nations Unies", la Cinquième Commission a recommandé sans vote l'adoption du projet de résolution contenu au paragraphe 8 du document A/44/897.

J'en viens maintenant au point 133 de l'ordre du jour, "Financement des forces des Nations Unies chargée du maintien de la paix au Moyen-Orient" : a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant; b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban". Les rapports de la Commission relatifs à ces questions sont contenus dans les documents A/44/887 et A/44/888, respectivement. Le projet de résolution relatif à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant figure au paragraphe 6 du document A/44/887, et le projet de résolution relatif à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban figure au paragraphe 6 du document A/44/888. La Cinquième Commission a adopté ces deux projets de résolutions sans les mettre aux voix et en recommande l'adoption à l'Assemblée générale.

M. Ninov

Le rapport de la Cinquième Commission ayant trait au point 134 de l'ordre du jour, "Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq" figure au document A/44/889. La Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui figure au paragraphe 6 du rapport. La Cinquième Commission a également adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix.

Je passe maintenant au point 135 de l'ordre du jour, "Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola"; le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/44/890. Le projet de résolution, qui figure au paragraphe 6 du rapport, a été adopté sans être mis aux voix. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter également ce projet de résolution sans le mettre aux voix.

Le point 136 de l'ordre du jour est intitulé "Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition". La Cinquième Commission a examiné cette question à ses 56e et 58e séances. Le projet de résolution, qui figure au paragraphe 6 du rapport (A/44/891), a été adopté sans être mis aux voix. La Commission recommande à l'Assemblée générale de l'adopter sans le mettre aux voix.

Je passe maintenant au point 137 de l'ordre du jour, "Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies". Le rapport de la Cinquième Commission est contenu dans le document A/44/892. Le projet de résolution, qui figure au paragraphe 5, a été adopté sans être mis aux voix. La Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter également ce projet de résolution sans le mettre aux voix.

S'agissant du point 12 de l'ordre du jour, "Rapport du Conseil économique et social", la Commission a pris acte des divers chapitres du rapport du Conseil économique et social dans le cadre de l'examen d'autres points, en particulier des points 38, "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies", 123, "Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 et 124, "Planification des programmes". Au paragraphe 4 de son rapport (A/44/893), la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision dans lequel elle prendrait acte des chapitres I, III (sect. C) et VI (sect. B et D) du rapport du Conseil économique et social.

M. Ninov

Je passe maintenant au point 38 de l'ordre du jour, "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies". Le rapport de la Cinquième Commission sur ce point est contenu dans le document A/44/901. Au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui y figure sans le mettre aux voix.

En raison des brefs délais qui nous étaient impartis pour nous acquitter de notre tâche, certains rapports contiennent des erreurs techniques. On a attiré l'attention sur ces erreurs suffisamment tôt pour qu'elles puissent être corrigées lors de la 61e séance de la Cinquième Commission. Les corrections seront dûment reflétées dans toute nouvelle publication des rapports en question.

En conclusion, je voudrais exprimer mes remerciements à toutes les délégations qui m'ont élu rapporteur. Ce fut un plaisir pour moi que de travailler avec l'Ambassadeur Al-Masri, de la République arabe syrienne, Président de la Cinquième Commission, et avec les autres membres du bureau de la Commission. Je remercie également le Secrétariat de toute l'aide qu'il m'a apportée en ma qualité de rapporteur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

La position des délégations sur les diverses recommandations de la Cinquième Commission a été clairement indiquée en Cinquième Commission et est reflétée dans les comptes rendus officiels pertinents.

Puis-je rappeler également aux membres que, conformément au paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission."

Le Président

Puis-je également rappeler aux délégations qu'en vertu également de la décision 34/401, les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes, les délégations devant prendre la parole de leur place.

Nous allons maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur le point 133 de l'ordre du jour relatif au financement des forces chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient.

Nous examinerons tout d'abord le rapport de la Cinquième Commission (A/44/887) sur le point 133 a) concernant la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagelement.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite expliquer son vote.

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation souhaite expliquer sa position sur le projet de résolution relatif au financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagelement (FNUOD), contenu dans le rapport A/44/887. Si ce projet de résolution devait être mis aux voix, nous voterions contre, conformément à la position de principe que nous avons énoncée l'an dernier à l'Assemblée générale. Nous estimons que le financement de la FNUOD devrait être assuré par la force occupante.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission figure au paragraphe 6 de son rapport (A/44/887). Il est intitulé "Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagelement". La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite procéder de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/187).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen de l'alinéa a) du point 133 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Cinquième Commission (A/44/888) sur le point 133 b) de l'ordre du jour relatif à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne qui souhaite expliquer son vote.

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation souhaite expliquer sa position sur le projet de résolution sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Si ce

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

projet de résolution devait être mis aux voix, nous voterions contre, conformément à la position de principe que nous avons énoncée à des sessions antérieures de l'Assemblée générale. Nous estimons que le financement de la FINUL devrait être assuré par la force occupante.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission, contenu au paragraphe 6 de son rapport (A/44/888) et intitulé "Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban" a été adopté sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite procéder de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/188).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons achevé l'examen de l'alinéa b) du point 133 de l'ordre du jour.

Le Président

L'Assemblée va maintenant passer à l'examen du rapport de la Cinquième Commission (A/44/889) sur le point 134 de l'ordre du jour, "Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le paragraphe 6 de ce rapport, que la Cinquième Commission a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite procéder de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/189).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 134 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant passer à l'examen du rapport de la Cinquième Commission (A/44/890) sur le point 135 de l'ordre du jour, "Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le paragraphe 5 de ce rapport, que la Cinquième Commission a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite procéder de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/190).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 135 de l'ordre du jour.

L'Assemblée en vient maintenant au rapport de la Cinquième Commission (A/44/891) sur le point 136 de l'ordre du jour, "Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le paragraphe 6 de ce rapport, que la Cinquième Commission a décidé, sans procéder au vote, de recommander à l'Assemblée générale pour adoption. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ce projet?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/191).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 136 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission (A/44/892) sur le point 137 de l'ordre du jour, "Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution (A, B et C) contenu dans le paragraphe 5 de ce rapport, projet que la Cinquième Commission a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de résolution est adopté [résolution 44/192 (A-C)].

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 137 de l'ordre du jour.

L'Assemblée passe maintenant au rapport de la Cinquième Commission (A/44/893) sur le point 12 de l'ordre du jour. Ce rapport traite des chapitres du rapport du Conseil économique et social qui ont été renvoyés à la Cinquième Commission.

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de décision figurant au paragraphe 4 du rapport de la Cinquième Commission. La Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de décision. Puis-je considérer que l'Assemblée en décide ainsi?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant passer au rapport de la Cinquième Commission (A/44/894) sur le point 122 de l'ordre du jour, relatif au budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution et le projet de décision recommandés par la Cinquième Commission aux paragraphes 5 et 6 de son rapport.

Le projet de résolution (A et B) se rapporte au budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989. Au paragraphe 5 de son rapport, la Cinquième Commission recommande l'adoption de ce projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite l'adopter?

Le projet de résolution est adopté [résolution 44/193 (A et B)].

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de décision figurant au paragraphe 6 du rapport de la Cinquième Commission a trait aux conditions de voyage par avion. La Commission recommande l'adoption de ce projet de décision. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite l'adopter?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a terminé l'examen du point 122 de l'ordre du jour.

J'invite maintenant les membres à passer au rapport de la Cinquième Commission (A/44/902) sur le point 124 de l'ordre du jour, "Planification des programmes".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 36 de ce rapport, projet que la Commission a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/194).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 124 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner conjointement les rapports de la Cinquième Commission sur les points 125, "Crise financière de l'Organisation des Nations Unies", et 40 de l'ordre du jour, "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies". Ces rapports sont contenus dans les documents A/44/900 et A/44/899, respectivement.

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution (A et B) recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de chacun de ces rapports.

Le projet de résolution intitulé "Crise financière actuelle et crise financière de l'Organisation des Nations Unies" a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite en faire autant?

Le projet de résolution est adopté [résolution 44/195 (A et B)].

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui souhaite intervenir pour une explication de vote.

M. GUPTA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a demandé à prendre la parole pour indiquer qu'elle s'est jointe au consensus réalisé sur le projet de résolution relatif au point 125 de l'ordre du jour, compte tenu d'un fait important lié au paragraphe 3 du dispositif de la partie B de la résolution - à savoir que, pour la Cinquième Commission, il est bien entendu que la référence au paiement rapide et intégral de toutes les contributions mises en recouvrement non acquittées relativement à toutes les opérations de maintien de la paix couvre également les montants non encore réglés par certains Etats Membres concernant la première Force d'urgence des Nations Unies (UNEF-I) et à l'Opération des Nations Unies au Congo. Les pays contributeurs aux deux opérations de maintien de la paix dont je viens de parler attendent patiemment depuis 25 ans le remboursement des sommes qui leur sont dues par les Nations Unies. Nous espérons que les Etats Membres qui ne se sont encore pas acquittés de leur dette concernant ces deux opérations de maintien de la paix rembourseront aux Nations Unies les montants qu'ils continuent de leur devoir, se conformant ainsi à la résolution 1877 (S-IV) du 27 juin 1963 de l'Assemblée générale.

M. Gupta (Inde)

Nous espérons également que lorsque le Secrétaire général, en application du paragraphe 3 du dispositif de la partie B de cette résolution, adressera des communications aux Etats Membres qui n'ont toujours pas payé leurs arriérés en ce qui concerne diverses opérations de maintien de la paix, il fera également mention des contributions mises en recouvrement non acquittées s'agissant de l'UNEF-I et de l'Opération des Nations Unies au Congo.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen des points 125 et 40 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission (A/44/895) sur le point 128 de l'ordre du jour relatif au plan des conférences.

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution A, B et C recommandé au paragraphe 7 de ce rapport. La Cinquième Commission l'a adopté sans objection. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite procéder de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/196 A à C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 128 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au point 129 de l'ordre du jour, intitulé "Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies". Le rapport de la Cinquième Commission sur ce point est contenu dans le document A/44/896.

Nous allons prendre une décision sur le projet de résolution A, B et C recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de ce rapport. La Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite procéder de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/197 A à C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons achevé l'examen du point 129 de l'ordre du jour.

Nous allons ensuite passer au rapport de la Cinquième Commission (A/44/898) sur le point 131 de l'ordre du jour, intitulé "Régime commun des Nations Unies".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 9 de ce rapport. La Commission a adopté ce projet de résolution, intitulé "Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale", sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite procéder de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/198).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 131 de l'ordre du jour.

Nous examinons maintenant le rapport de la Cinquième Commission (A/44/897) sur le point 132, intitulé "Régime des pensions des Nations Unies".

Le Président

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé au paragraphe 8 de ce rapport. La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite procéder de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/199).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé l'examen du point 132 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant passer au rapport de la Cinquième Commission (A/44/901) sur le point 38 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution A, B et C recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de ce rapport. La Commission a adopté ce projet de résolution, intitulé "Application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale", sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite procéder de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/200 A à C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis qui souhaite expliquer la position de sa délégation sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. WATSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La quarante-quatrième session de l'Assemblée générale a été l'une des plus constructives dans l'histoire des Nations Unies. Les Etats Membres et le Secrétaire général méritent d'être félicités pour la contribution importante qu'ils ont apportée à l'examen de problèmes internationaux clefs dans les domaines politique, économique et social. La délégation des Etats-Unis est heureuse non seulement des réalisations concrètes de la quarante-quatrième session mais aussi des signes positifs qui se sont dégagés quant au rôle de l'Organisation. La capacité des Nations Unies de contribuer à la solution des nombreux problèmes critiques sur la scène internationale est encore renforcée par les mesures importantes qui ont été prises à la présente session de l'Assemblée générale pour favoriser la mise en oeuvre de réformes administratives et budgétaires.

Parmi les réalisations les plus marquantes de la quarante-quatrième session, il faut citer l'adoption par consensus du budget-programme pour l'exercice 1990-1991. Cette décision représente le plein achèvement du nouveau processus

M. Watson (Etats-Unis)

budgetaire approuvé par l'Assemblée à sa quarante et unième session. Nous pouvons être satisfaits de ce résultat positif et de la contribution importante apportée par le Secrétaire général et les délégations au rétablissement de la confiance dans les travaux des Nations Unies.

Ma délégation voudrait souligner les éléments de la résolution relative au budget qui revêtent une très grande importance pour les Etats-Unis.

Le budget de 1,975 milliard de dollars pour l'exercice 1990-1991 est en deçà du montant qui avait été décidé à la dernière session de l'Assemblée générale dans le cadre de l'approbation du plan général du budget. Il reflète donc la modération dont ne cessent de faire preuve le Secrétaire général et les Etats Membres. L'Organisation continue également de progresser vers la réduction des effectifs à tous les degrés, telle que demandée dans la résolution 41/213, s'agissant particulièrement des postes de haut niveau. Si certaines délégations ont formulé des réserves quant aux réductions approuvées pour les postes de haut niveau, elles ont toutefois oeuvré avec d'autres délégations pour que l'on puisse parvenir à un consensus sur le budget. Nous espérons que nous serons saisis, l'an prochain, d'autres propositions visant la suppression de quatre autres postes de haut niveau, suppression qui s'impose si l'on veut atteindre l'objectif visé dans la résolution 41/213.

Le fonctionnement du nouveau fonds pour imprévus est une autre de ces réalisations importantes. Les dépenses additionnelles imputées à ce fonds se sont élevées à moins de 2 millions de dollars, bien en deçà du montant estimatif approuvé pour l'exercice biennal dans son ensemble.

Ma délégation éprouve cependant quelques difficultés à l'égard de certains éléments spécifiques du budget approuvé. Nous regrettons, par exemple, que la proposition du Secrétaire général visant à transférer certaines fonctions et certains membres du personnel de New York pour renforcer le rôle du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires n'ait pas été approuvée. En outre, un certain nombre d'activités inacceptables pour les Etats-Unis continuent d'être imputées sur le budget. Nous avons formulé des réserves et nous continuerons de collaborer avec d'autres délégations pour y trouver une solution, mais, dans le souci de favoriser le consensus, nous n'avons pas voté contre les ouvertures de crédits destinés à ces programmes spécifiques.

M. Watson (Etats-Unis)

Je voudrais ici souligner l'importance de la résolution que l'Assemblée a adoptée sur la mise en oeuvre des réformes. Cette résolution indique la poursuite des efforts amorcés en 1986 pour améliorer l'efficacité de l'Organisation. Des progrès marquants ont été enregistrés vers la réalisation de l'objectif convenu alors, qui était une réduction de 15 % des effectifs, mais nous n'y sommes pas encore parvenus. Il y a encore beaucoup à faire, et nous sommes encouragés de voir que l'Assemblée générale traitera de cette question l'an prochain. La résolution relative aux réformes exige également que les Etats Membres prennent de nouvelles mesures en vue de la restructuration du processus de prise de décision intergouvernemental dans les domaines économique et social. Avec les efforts conjoints du Secrétaire général et des Etats Membres, il est possible de parvenir à la mise en oeuvre intégrale des réformes approuvées par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session.

Enfin, mais cela est tout aussi important, nous prenons note du fait que l'Assemblée a pris cette année une nouvelle mesure importante en vue d'améliorer la coordination et l'efficacité du système des Nations Unies. A la suite des réunions conjointes, couronnées de succès, du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, tenues en octobre, l'Assemblée a demandé que le rôle du Secrétaire général au sein du Comité du programme et de la coordination soit renforcé et que le CAC fournisse un rapport annuel général amélioré.

M. Watson (Etats-Unis)

Ces mesures, prises ensemble, sont importantes si l'on veut améliorer les programmes et la gestion administrative du système des Nations Unies. Elles devraient faciliter le type d'action audacieuse nécessaire pour permettre aux Nations Unies de faire face aux responsabilités croissantes qu'elles doivent assumer dans le règlement des problèmes transnationaux qui préoccupent tant la communauté internationale au seuil des années 90.

J'ajouterai pour terminer que la délégation des Etats-Unis constate avec satisfaction qu'en oeuvrant de concert, les Etats Membres sont parvenus à un consensus sur le budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1990-1991, tel qu'envisagé dans la résolution 41/213. L'esprit constructif qui a dominé lors de l'examen du budget a permis l'adoption par consensus des résolutions sur tous les points de l'ordre du jour de la Cinquième Commission. C'est là un résultat sans précédent qui, s'il se poursuivait, contribuerait de façon importante à restaurer la confiance entre les Etats Membres, confiance dont les Nations Unies ont besoin pour pouvoir s'acquitter avec succès des responsabilités sans cesse accrues qui leur sont confiées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons achevé l'examen du point 38 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission (A/44/905) sur le point 123 de l'ordre du jour relatif au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991. L'Assemblée va se prononcer sur les quatre projets de résolution recommandés au paragraphe 49 [A/C.5/44/L.15 (Partie IV)] de ce rapport.

L'Assemblée va d'abord examiner le projet de résolution I (A et B), "Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991". La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté [résolution 44/201 (A et B)].

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution II (A, B et C), "Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991". La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté [résolution 44/202 (A-C)].

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution III est intitulé "Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1990-1991". Ce projet de résolution a également été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 44/203).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons enfin au projet de résolution IV, relatif au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1990-1991. Le projet de résolution IV a été adopté par la Cinquième Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 44/204).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite expliquer la position de sa délégation sur l'un des projet de résolution qui viennent d'être adoptés.

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a accepté l'adoption sans vote du projet de résolution I [A/C.5/44/L.15 (Partie IV)], conformément à la tendance de la Cinquième Commission d'adopter les projets de résolution sans les mettre aux voix. Nous appuyons sans réserve toutes les activités des Nations Unies couvertes par la partie B V de la résolution pour ce qui est des prévisions de dépenses évoquées sous le titre "Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation". Nous attachons la plus haute priorité à toutes ces activités et nous estimons que toute mesure susceptible de les compromettre est inacceptable.

C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, la mesure énoncée au paragraphe 2 de la partie B V du projet de résolution I ne devrait pas être appliquée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, à ce stade, transmettre aux membres les regrets du Secrétaire général de ne pouvoir assister à la présente séance en raison d'autres devoirs pressants que chacun connaît. Il m'a néanmoins demandé de donner lecture à l'Assemblée du message suivant:

"Nous venons d'assister à l'adoption sans vote de tous les rapports de la Cinquième Commission, y compris le budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991. Je ne saurais laisser passer cette occasion historique sans dire à quel point je me réjouis de l'esprit de coopération qui a permis l'adoption par consensus du budget nécessaire à l'Organisation pour atteindre ses buts et

Le Président

objectifs dans les deux prochaines années. L'approbation du budget par l'Assemblée - le premier à avoir été préparé conformément aux nouvelles procédures budgétaires adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 - est à mon avis une nouvelle manifestation du regain de confiance dans le multilatéralisme et ses agents auquel j'ai fait allusion dans mon rapport annuel sur l'activité de l'Organisation. Je suis certain que les Etats Membres respecteront leurs engagements de manière tangible en versant rapidement et à temps leurs contributions mises en recouvrement ainsi que leurs arriérés.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier profondément l'Assemblée de son appui à l'amélioration des conditions de travail du personnel de l'Organisation. La manière positive dont l'Assemblée a répondu à la majorité des recommandations présentées par la Commission de la fonction publique internationale - qui, comme les membres le savent, revêtent pour mes collègues du Comité administratif de coordination et pour moi-même une importance particulière - est une reconnaissance opportune de l'importance de conditions de travail adéquates pour une fonction publique internationale indépendante.

Pour terminer, qu'il me soit permis de féliciter le Président de la Cinquième Commission qui, avec son Bureau, a présidé les délibérations longues et complexes de la Commission, et d'exprimer ma reconnaissance au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Président du Comité du programme et de la coordination ainsi qu'à leurs comités respectifs pour leur précieuse contribution."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 123 de l'ordre du jour et de tous les rapports de la Cinquième Commission.

La séance est levée à 16 heures.